

## CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 30 juin 2022, Salle du Nord, 20h15

Monsieur Claude GAULIS, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette ultime séance du Conseil communal de cette année politique et dernière qu'il a le plaisir de présider. Il rappelle que l'acoustique de la Salle du Nord n'est pas des meilleurs et prie chacun et chacune de s'exprimer de manière claire. Il prie l'Assemblée d'excuser l'absence de Monsieur Pierre-Alain DUBOIS, Municipal et ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Ibrahima BAH, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Marie-France BRIDE, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Alexandre CRESPO, Théophile CUCHE, Brock FIEDLER, Luc-Etienne GAGNEBIN, Julia GALLMEIER, Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Fabienne GRIFFET-GASSER, Elliott HÉBERT, Blaise HEFTI, Julia LÖFSTEDT, Shelley LUGON-MOULIN (2<sup>ème</sup> appel), Ian MAC DONALD, Madeleine MANIGLEY, Adeline GRÜTER, Frédéric MOREROD, Damien OGUEY, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Sonia RAUSIS, Pascal SANGLERAZ (2<sup>ème</sup> appel), Françoise SCHÜLER, Philippe TAUXE, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Stéphane BÖSCH, Bertrand CHAUVY, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Marc GUERIN, Nathalie JAEP, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Joanne NIKLES, Fabien PETRUCCI, Nicolas VAUDROZ, Eve WIDMER-KNECHT.

Absent : Monsieur Lucas TAUXE.

Démissions : Messieurs Joao DA COASTA ALVES et Christoph OTT.

Le premier appel fait constater la présence de 29 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

### 1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2022

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2022 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

### 3. ASSERMENTATION(S)

Monsieur le Président a reçu la démission de Messieurs Joao DA COSTA ALVES et Christophe OTT, dont il donne lecture :

Démission du Conseil communal et de la Commission des sports

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux et Monsieur le Syndic,

Etant membre du Conseil communal de Leysin depuis 2016, j'ai pris la décision de me retirer.

C'est avec de sincères regrets que je me vois dans l'obligation de vous remettre, par la présente, la démission de mon poste de Conseiller communal et membre la Commission des sports.

Pour des raisons professionnelles, il m'est impossible d'assurer ma présence aux réunions, ni au Conseil communal.

Je dois également vous avouer que c'est avec beaucoup d'émotion que j'ai pris cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux et Monsieur le Syndic, de l'assurance de mes respectueuses salutations.

Joao DA COSTA ALVES  
Membre du MIL

Concerne : Conseil communal

Monsieur le Président,

Par la présente et pour des raisons de changements dans ma vie professionnelle, je me dois malheureusement de vous informer de ma démission du Conseil communal de Leysin, avec effet immédiat.

Croyez que je suis navré de devoir prendre cette décision, mais parfois les circonstances de la vie amènent à faire des choix difficiles.

Ce fût un plaisir et un honneur de contribuer à travers le Conseil communal, à la vie communale de notre beau village.

Je souhaite qu'entre le Conseil communal et la Municipalité, tout se passe au mieux, pour un avenir serein et dynamique de notre station.

Recevez, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Christoph OTT

Suite à la démission antérieure de Monsieur Jean-Christophe ISENSCHMIED, deux sièges sont vacants au sein de l'Entente Leysenoude.

Madame Shelley LUGON-MOULIN est proposée pour le remplacement de Monsieur ISENSCHMIED. En ce qui concerne le second siège à pourvoir, une personne sera présentée lors de la séance du mois de septembre prochain.

Monsieur Pascal SANGLERAZ est proposé par le Mouvement Indépendant Leysenoud en remplacement de Monsieur DA COSTA ALVES.

Agé de 61 ans, grand-père de deux petits-enfants, Monsieur SANGLERAZ est installé à Leysin depuis juillet 2010, commune qu'il connaît bien depuis les années 90, puisqu'il y

passait régulièrement ses vacances. Il travaille depuis 37 ans dans une grande firme de parfum. Il s'investit à fond quand quelque chose lui tient à cœur, est à l'écoute et aime donner son avis, c'est la raison pour laquelle il s'implique dans notre commune.

Monsieur le Président procède à leur assermentation, les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

#### **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

##### NAISSANCES

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à 3 nouveau-nés. Il s'agit de :

Margot CLERC  
Harrison COSGROVE  
Eden COTTIN  
Alexandra BORGHI

Félicitations aux heureux parents.

##### DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 6 personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Mesdames et Messieurs

Marie-France GIRARD  
Emanuele MASCIOTTA  
Johnathan PEARCE  
Madeleine POMATHIOD  
Claudine SUMI  
Alexandra BORGHI

##### REPRÉSENTATIONS

Depuis le dernier Conseil, Monsieur le Président a eu le plaisir de représenter le Conseil communal à plusieurs occasions, soit :

- à l'Assemblée générale de la Commission culturelle, institution qui propose une activité vive, diversifiée et souvent insoupçonnée. Il encourage chacun à s'intéresser à ce qu'elle promeut dans notre village
- au 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'école hôtelière SHMS
- à la cérémonie des promotions de Leysin American School, toujours très spectaculaire et emblématique
- au 61<sup>ème</sup> anniversaire de Leysin American School

##### VOTATION – ELECTION

Le peuple a été appelé à se prononcer le 15 mai dernier, par votation, sur 3 objets fédéraux. La participation pour Leysin s'est élevée à près de 36% et les résultats ont été les suivants :

	Modification de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)	Modification de la loi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules (Loi sur la transplantation)	Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes
OUI	409 (79,11%)	429 (80,94%)	382 (74,17%)
NON	108 (20,89%)	101 (19,06%)	133 (25,83%)

## COURRIERS

Deux communications de la Municipalité ont été adressées à l'ensemble des membres du Conseil. Monsieur le Président évoque brièvement ces dernières qui sont jointes au présent PV. La première concerne l'horaire du train Aigle – Leysin, qui répond à l'interpellation de Madame Joan GALLMEIR lors du dernier Conseil et la seconde a trait à la rénovation et transformation du Centre sportif de Crettex-Jaquet.

### **5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2021**

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE 2021**

Monsieur Eric BARROUD, membre de la Commission des finances donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les comptes 2021.

La parole n'étant pas demandée, les comptes de l'exercice 2021 sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Président relève le travail très détaillé et constructif effectué par la Commission de gestion. Il déplore toutefois l'abstentionnisme répété de certains membres et appelle à une présence systématique pour aller sereinement de l'avant avec les groupes de travail en commission.

Le rapport de la Commission de gestion a été envoyé tardivement par courriel à tous les conseillers et conseillères en raison du malheureux accident de son rapporteur. Il n'en sera pas donné lecture étant donné sa longueur, sauf si quelqu'un en fait expressément la demande.

La parole n'étant pas demandée, le rapport de la Commission de gestion est soumis au vote. L'Assemblée accepte à la majorité, de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

### **6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 6/2022 : MODIFICATION DU PLAN D'AFFECTATION INTERCOMMUNAL DU DOMAINE TOURISTIQUE DE LEYSIN DU 7 AOÛT 2019**

Madame Julia GALLMEIER, Rapportrice de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'adopter la modification du plan d'affectation intercommunal du domaine touristique de Leysin du 7 août 2019,
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches nécessaires pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance,
3. de soumettre la modification du plan d'affectation intercommunal du domaine touristique de Leysin du 7 août 2019 à l'approbation de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

**7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 7/2022 : MANDATS D'ÉTUDES PARALLÈLES (MEP) – INTERFACE LEYSIN TÉLÉCABINE (LTC)**

Monsieur Eric BARROUD, Membre de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Julia GALLMEIER relève que selon les critères d'appréciation des projets MEP, la prise en compte des problématiques environnementales et la réponse aux enjeux de durabilité sont mentionnées. Cependant, ni le collège, ni le groupe de spécialistes d'accompagnement ne comporte d'experts en matière d'environnement. Comment la Municipalité prévoit-elle d'assurer la prise en compte et la bonne appréciation de ces deux critères ?

En préambule, Monsieur le Syndic précise que ce préavis est compliqué à mettre en œuvre. La Municipalité n'avait pas l'intention, au préalable d'attribuer des mandats d'études parallèles, mais simplement un mandat d'architecte. Cependant, au vu des enjeux liés notamment à la mobilité et à l'urbanisme, il a été conseillé d'opter pour cette solution de MEP. Les partenaires inclus dans ce processus sont TLML SA, les Transports Publics du Chablais mais également la Commune, propriétaire des parcelles du Centre sportif. En revanche, le préavis ne traite pas des deux commerces que sont le garage et le magasin de sports. Après réflexion, les propriétaires de desdits commerces ont été approchés afin de les intégrer dans le concept global d'interface. Après discussion, ces derniers ont accepté de rejoindre le collège d'experts MEP et de participer selon leurs moyens, au financement de ce processus. C'est un gage d'assurance d'avancer de manière sereine et coordonnée.

Pour répondre à la question de Madame GALLMEIER, le collège d'experts n'est pas encore entièrement constitué, mais il est évident que la problématique environnementale et des énergies renouvelables fait partie du cahier des charges et qu'il sera fait appel à des spécialistes dans le domaine.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 450'000.-- TTC pour les Mandats d'Études Parallèles (MEP) – Interface Leysin Télécabine (LTC),
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché dans le cadre du plafond d'endettement de fr. 60'000'000.--

adopté par la Conseil communal lors de sa séance du 16 décembre 2021 ; plafond utilisé au 31 décembre 2021 à hauteur de fr. 36'628'304.--,

3. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à la majorité.

## **9. RENOUELEMENT DU BUREAU DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023**

### **Élection du-de la Président(e)**

L'Entente Leysenoude propose Madame Françoise SCHÜLER.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Madame SCHÜLER est élue par acclamation à la fonction de Présidente.

Monsieur le Président la félicite et connaissant sa passion pour la randonnée, lui offre une gourde accompagnée d'une tisane de la « Dzer » et des cartes d'itinéraires pédestres et cyclables.

### **Élection du-de la 1<sup>er</sup> Vice-président(e)**

Le forum propose Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, actuel 2<sup>ème</sup> Vice-président. Aucune autre proposition n'étant formulée, ce dernier est élu par acclamation à la fonction de 1<sup>er</sup> Vice-président.

### **Élection du-de la 2<sup>ème</sup> Vice-président(e)**

Le Mouvement Indépendant Leysenoud présente Monsieur Nicolas BAUME. Aucune autre proposition n'étant formulée, ce dernier est élu par acclamation à la fonction de 2<sup>ème</sup> Vice-président.

### **Élection de deux scrutateurs**

Actuels scrutateurs suppléants, Madame Adeline GRÜTER et Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN acceptent la fonction de scrutateur. Aucune autre proposition n'étant formulée, ils sont élus par acclamation.

### **Élection de deux scrutateurs suppléants**

L'Entente Leysenoude présente Monsieur Lucas TAUXE et le Mouvement Indépendant Leysenoud Monsieur Yvan ZBINDEN.

Aucune autre proposition n'étant formulée, ces derniers sont élus par acclamation à la fonction de scrutateurs suppléants.

Monsieur GAULIS félicite chacun et chacune et leur souhaite plein succès dans leur mission.

## **10. NOMINATIONS**

### **Commission du sport**

Suite à la démission de Monsieur Joao DA COSTA ALVES, le Mouvement Indépendant Leysenoud est prié de présenter un nouveau membre lors de la prochaine séance du Conseil.

Commission de gestion

Suite à la démission de Monsieur Jean-Christophe ISENSCHMIED, l'Entente Leysenoude présente Monsieur Théophile CUCHE pour son remplacement au sein de la Commission de gestion.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur le Président félicite ce dernier pour sa nomination.

**11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2021 – 2026

Les membres de l'Exécutif présents s'expriment sur leur programme de législature respectif, dont un extrait de présentation est annexé au présent PV.

**Madame Laurence HABEGGER :**

ARASAPE – AUDIT ; AJE

Les résultats de l'audit démontrent qu'il serait judicieux de séparer l'Accueil de jour de la petite enfance (AJE) de l'ARASAPE, soit de tout ce qui a trait au domaine social. Dès lors, un gros travail devra être réalisé par le Comité Directeur de l'ARASAPE au niveau de la gouvernance afin de savoir sous quelle structure on va s'établir et de quels moyens on va disposer.

ASSAINISSEMENT CIMETIÈRE

Deux secteurs du cimetière des Larrets comprenant 48 tombes vont être désaffectés d'ici l'année prochaine, en raison du manque de place. Ces dernières concernent des personnes décédées entre 1967 et 1978 ; cela dépasse largement la durée de 25 ans. Un avis a été publié dans la Feuille des Avis Officiels, le journal 24 Heures et affiché au pilier public.

ÉTABLISSEMENT VAUDOIS D'ACCUEIL DES MIGRANTS (EVAM)

L'EVAM a loué depuis le 15 août prochain pour 3 ans, le bâtiment de Leysin Sport Hôtel afin de pouvoir accueillir une nonantaine de personnes venant d'Ukraine.

AILYOS

Dès le 1<sup>er</sup> juillet, l'exposition en plein air Ailyos Art Nature revient pour la 5<sup>ème</sup> année à Aigle, Yvorne, Leysin, Les Mosses et Les Diablerets.

**Monsieur Jean Philippe RYTER :**

CONDUITE DE TRANSPORT EAUX USÉES LEYSIN-AIGLE

Les travaux concernant la conduite de transport des eaux usées Leysin-Aigle prévus pour le mois d'avril ont été retardés, notamment en raison de l'affaire concernant la convention entre la Commune et la société GASA SA.

CONDUITE LEYSIN – VEYGES

Le préavis prévu portant sur le raccordement de Veyges sur le réseau de distribution d'eau du Village nécessite un investissement de près de fr. 900'000.--, ce qui représente le double du budget initialement prévu.

Cette dépense est disproportionnée et la Municipalité va étudier d'autres opportunités de tracé concernant l'alimentation en eau pour le hameau précité.

PRÉAVIS NO 2/2022 – REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION "EN CHAMPILLON"

Les mandats ont été attribués dans le respect des budgets prévus et les travaux vont débiter d'ici à la mi-juillet.

TOILETTES SÈCHES AVEC VUE PANORAMIQUE ET POUBELLES DE SAISONS

Dans le cadre de la promotion de la propreté en montagne, notre Commune a été approchée afin de mettre des toilettes sèches sur le site de Prafandaz. Ces dernières ont été proposées à l'essai pour une durée d'un mois. Au vu de son succès, cette action a été prolongée pour le reste de la saison. Par ailleurs, des petits containers de tri (PET – aluminium – déchets ménagers) ont été également posés depuis le début de la saison sur les sites de la Place Large, Tresseleires et Prafandaz.

**Monsieur Daniel NIKLES :**

En préambule, il revient sur le point 13 – Postulats du PV de la séance du 31 mars dernier qui précise : *En date du 29 septembre 2016, le Groupe « Leysin Pour Tous » avait déposé, auprès de notre Conseil communal, une motion intitulée « concept piétons-vélos sur le territoire communal ». A ce jour, aucune étude fouillée n'a été réalisée et seule une réponse partielle y a été apportée.*

Monsieur NIKLES tient à rappeler que lors de la séance du 5 octobre 2017, le Président du Conseil communal a communiqué que *les postulats, interpellations et motions qui ont été déposés et acceptés par le Conseil communal au cours des quatre dernières séances ont tous reçu une réponse de la Municipalité.*

Monsieur le Président précise que le Bureau a vérifié ce point et confirme la véracité de ces propos.

TOBOGGANING PARK - ACQUISITION FRAISEUSE SNOW-BEAST / CONVENTION

La plus ancienne des trois fraiseuses Snow-beast a rendu l'âme et la Municipalité a décidé de procéder à son remplacement. Son financement sera assuré par le biais des comptes de la taxe de séjour. Par ailleurs, une nouvelle convention a été signée entre la Commune et TLML SA, qui formalise les questions concernant la mise à disposition des infrastructures et clarifie les questions financières et de personnel.

DÉLÉGUÉ A L'ÉNERGIE

En raison de sa récente élection à la Municipalité de Bex et de la charge de travail qui en découle, Monsieur Michael DUPERTUIS n'est plus en mesure d'assurer son mandat de délégué à l'énergie auprès de notre Commune. Dès lors, Madame Marie-Luce DUROUX-BARMAN a été désignée pour lui succéder à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

**Monsieur Jean-Marc UDRIOT :**

DÉVELOPPEMENT PROJETS ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET HÔTELIERS

Le Conseil communal avait accepté le Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises qui permet la création de 1'900 lits touristiques sur la Commune de Leysin. Certains d'entre vous ont participé à la présentation de la société HRS SA (groupe suisse), porteur d'un projet hôtelier de 480 lits situé derrière le départ des remontées mécaniques. Cette démarche a été mise sur pied afin de permettre à la population de participer à la question architecturale du projet. Il est important de garantir une bonne

intégration dans l'environnement bâti. Ce projet a été présenté à la Direction générale du territoire et du logement pour avis préliminaire en vue d'un examen préalable.

Un second projet concernant la réhabilitation de l'hôtel des Chamois en établissement de santé et bien-être est actuellement au même stade de développement et fera également l'objet d'une séance participative à l'intention de la population. La Municipalité est impliquée uniquement pour assurer l'accompagnement administratif du projet.

## **11. INTERPELLATIONS**

Aucune.

## **12. POSTULATS**

En ce qui concerne le suivi des postulats, Monsieur le Président fait enregistrer pour la bonne forme et pour classement, la réponse écrite de la Municipalité au postulat concernant la route du Suchet déposé lors de la séance du 16 décembre 2021 par Monsieur Nicolas BAUME et qui mentionne en substance : *Après analyse de la situation et renseignements pris auprès de Gestion Sportive Leysin SA, en charge de l'exploitation du pumtrack et des infrastructures sportives situés à proximité de cette route, il s'avère que le nombre de véhicules empruntant ce tronçon est infime et ne justifie pas la pose d'une signalétique interdisant la circulation. Par ailleurs, la pose d'obstacles empêchant les jeunes utilisateurs du pumtrack de surgir sur la route prêterait l'accès pour l'entretien de la zone.*

*Au vu de ces éléments, la Municipalité renonce à prendre toute mesure particulière interdisant ou limitant l'accès à ce secteur, d'autant plus que cette route est au bénéfice d'un DP (domaine public).*

Lors de la dernière séance, le Mouvement Indépendant Leysenoud avait déposé un postulat qui a été retiré par courrier du 20 mai 2022, dont Monsieur le Président donne lecture :

*Postulat du 31 mars 2022 – retrait*

*Monsieur le Président*

*Nous revenons sur le postulat déposé au nom de notre groupe par Monsieur Yvan Zbinden lors de la séance du Conseil communal du 31 mars 2022.*

*Le texte du postulat comporte en premier paragraphe une confusion avec une motion qui était déjà déclarée close. De plus, la prise en considération n'a pas été formellement votée. C'est pourquoi nous retirons ce postulat et le remplacerons par une nouvelle rédaction lors de la prochaine séance, soit le 30 juin 2022.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.*

*Mouvement Indépendant Leysenoud*

Monsieur Yvan ZBINDEN est prié de donner lecture du nouveau postulat déposé au nom du Mouvement Indépendant Leysenoud :

*Objet : chemins pédestres – VTT – équestres, offre 4 saisons*

*Dans le but de continuer le développement 4 saisons, nous avons constaté que vous avez créé un sentier pédestre d'hiver, damé, balisé, cartographié. Un chemin qui débute au niveau des parkings du Centre sportif avant de descendre en direction de la pisciculture, de longer la forêt sur quelques centaines de mètres, jusque sous le*

*hameau de Crettaz, avant de revenir à son point de départ par un itinéraire quasi parallèle. Vous n'êtes pas sans savoir que la région parcourue est l'une des plus humide, froide et des moins ensoleillée de notre commune. D'autre part, elle n'offre aucune vue sur le magnifique panorama qui nous entoure.*

*Le Mouvement Indépendant Leysenoud pense qu'il serait judicieux, pour tous les randonneurs (piétons, raquettes et cavaliers), de tracer une piste parallèle à la piste ski de fond, comme cela se fait, depuis des années, aux Mosses et aux Diablerets. Cette dernière aurait l'avantage de supprimer les inconvénients précités, à savoir d'offrir un ensoleillement maximal, une vue panoramique sur les montagnes qui nous entourent et de mettre en valeur notre belle commune.*

*Le tracé passant par la pisciculture pourrait être conservé et réservé à la promenade des chiens. Au vu de la quantité de déjections qui jonchent le chemin, cet endroit est déjà largement utilisé à cet effet. Il serait dès lors pertinent de placer une poubelle « à crottes » sur le poteau supportant les écriteaux « tourisme pédestre » qui se trouve à proximité du pont enjambant le ruisseau de « Crettaz ». Cette dernière pouvant également servir lors de la belle saison, puisque cet endroit est l'un des plus prisés des habitants et des visiteurs de notre station pour la promenade de leur canidé.*

*Nous vous remercions de l'attention portée à cette proposition, dont le but est d'améliorer l'offre 4 saisons dans notre station.*

*Leysin, le 20 mai 2022*

*Pour le Mouvement Indépendant Leysenoud  
Yvan Zbinden*

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président soumet au vote la prise en considération de ce postulat.

Ce dernier est accepté à la majorité et renvoyé directement à la Municipalité pour traitement.

### **13. MOTIONS**

Aucune motion n'est en cours et aucune n'a été déposée. La dernière en date concernait la création d'un local discothèque à Leysin et a été confiée pour traitement à une « Commission discothèque ». Elle est donc considérée comme classée.

### **14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

#### **DÉVELOPPEMENT PROJETS ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET HÔTELIERS**

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC revient sur les projets de développement hôteliers et demande si l'évaluation du nombre de lits évoquée par Monsieur le Syndic et qui date déjà de quelques années va être réexaminée pour correspondre au plus près aux nouveaux besoins en terme de lits hôteliers et également de positionnement, attendu que le monde change vite. Il pense notamment à la Covid et aux événements qui se déroulent non loin de nos frontières.

Monsieur le Syndic précise que le Plan directeur régional touristique date de l'année dernière et qu'il est donc parfaitement d'actualité. Toutefois, il est clair que ces projets se réévaluent en fonction de la situation économique, écologique ou sociale et personne ne va effectivement investir s'il n'existe pas une forme d'assurance de rentabilité.

JETONS DE PRESENCE

Monsieur le Président rappelle la tradition qui veut que les jetons de présence de la dernière séance avant l'été soient versés à une association ou société locale qui en aurait besoin ou qui se singularise par des mérites particuliers. Il rappelle que ce don n'est pas une obligation et que chacun a la liberté de requérir le versement de son jeton de présence pour cette séance. Cette année, il propose de soutenir Leysin Danse, association tant culturelle que sportive. Cette dernière a été créée par Madame Kim LANGUETIN, présente ce soir, qui l'anime avec beaucoup de conviction. Après 10 ans d'existence, celle-ci compte déjà des championnes suisses. Ce don les aiderait à financer le déplacement aux prochains championnats du monde qui auront lieu à Charm El-Cheikh, en Egypte. Il est prévu que 3, voire 5 danseuses/danseurs participent à cet événement, ce qui est assez impressionnant. Madame LANGUETIN est félicitée pour son dévouement auprès de ces jeunes.

Cette proposition est chaudement applaudie.

Monsieur le Président relève qu'il est maintenant temps de passer le flambeau à sa successeure.

*J'ai eu l'honneur de présider le Conseil communal de Leysin durant deux années très contrastées. La première, marquée par les rigueurs de la pandémie, a ralenti les activités de loisir mais pas le travail politique de notre Commune, qui s'est déroulé dans la discipline sans freiner les décisions importantes pour notre avenir. La seconde, avec une forte reprise de l'économie et des activités sociales m'a permis de mesurer l'intense développement que vit notre localité pour s'adapter à ce qui la fera vivre demain, le tourisme des 4 saisons dans un village bien vivant et diversifié. Merci à toutes et tous pour votre travail consciencieux à préparer les décisions. Merci à notre Secrétaire pour la rigueur de son travail, toujours très cordiale. Merci à notre Municipalité et notre Secrétaire municipal pour leur immense labeur. Je transmets avec joie la présidence à Madame Françoise SCHÜLER qui est bien rôdée aux arcanes du Conseil communal. Je lui souhaite bonne chance, une bonne continuité à tous, un bel été et de bonnes vacances à celles et ceux qui peuvent en prendre et surtout une bonne santé.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 31 personnes.

La séance est levée à 22h15.

Leysin, le 30 juin 2022

Pour le Conseil communal :

Le Président :  Claude GAULIS

La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ



Annexes : Communications de la Municipalité

- Horaire Train Aigle-Leysin
- Rénovation et transformation du Centre sportif de Crettex-Jaquet

Programme de législature 2021 – 2026 - présentation

# PROGRAMME DE LEGISLATURE 2021-2026



Programme de législature 2021-2026  
Présentation au Conseil communal  
30.06.2022



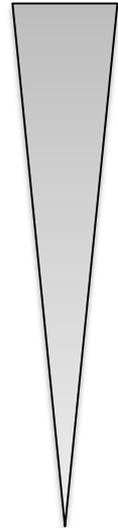
1. Adm générale, finances, urbanisme et mobilité (J.-M. Udriot)
2. Sport, développement durable, informatique (D. Nikles)
3. Infrastructures, voirie, construction (J.-Ph. Ryter)
4. Tourisme, affaires sociales, sécurité (L. Habegger)
5. Forêts, domaines, bâtiments, écoles, culture (P.-A. Dubois)
6. Conclusions

Effort principal

- Préparer et mettre en place l'arrivée du nouveau tracé de l'AL
  - Redéfinir/requalifier le Hub terminus yc centre du haut
  - Redéfinir/requalifier le Hub liaison verticale
  - Redéfinir/requalifier la rue de la Cité
  - Trouver/finaliser les financements
  - Adapter l'offre bus à l'offre train
  
- Analyser la compétitivité du forfait 90 jours

- Mettre en place le PACom (Plan d'affectation communal)
- Refonte de l'organisation de l'administration communale (Organigramme, plan de relève, règlement ... )

Intensité  
du suivi

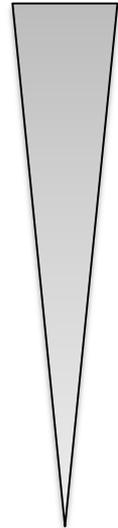


## 2. Sport, développement durable, informatique (D. Nikles)

Effort principal

- Etablir un plan «Climat» et le mettre en place
  - Plan directeur de l'énergie (nourrit le PAC)
  - Pacification du trafic (dont 30 km/h)
  - Aides à l'amélioration énergétique
  - Améliorer le réseau bornes électriques
  - Mettre en place un concept Mobility
  
- Finaliser les travaux du Centre du bas
- Imaginer un événement phare et pérenne

Intensité  
du suivi

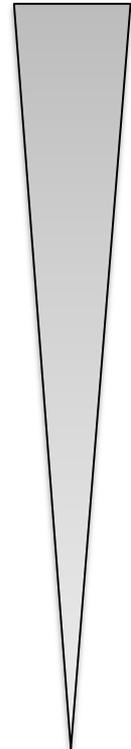


### 3. Infrastructures, voirie, construction (J.-Ph. Ryter)

Effort principal

- DE - Développer, entretenir et financer la gestion des eaux
  - Mise en application du plan d'autocontrôle
  - Planifier et mettre en œuvre les gros travaux
  - Gérer, optimiser l'utilisation des sources
  - Refondre le règlement de distribution des eaux
  
- EE - S'intégrer dans l'AERA,
  - Concept et mise en œuvre de la séparation des eaux
  - Planifier et mettre en œuvre les travaux de séparatif.
  
- Infrastructures - Entretien et suivi des projets
  - Mise en place d'un concept d'entretien
  - Utilisation efficiente de notre budget d'entretien
  - Suivi des projets en cours

Intensité  
du suivi



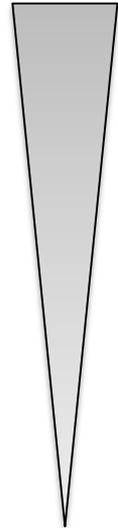
- Optimiser la taxe décharge
- Finaliser le SIT

## 4. Tourisme, affaires sociales, sécurité (L. Habegger)

Effort principal

- Gérer, promouvoir, développer la transition vers le travail à domicile
  - Optimiser le réseau des crèches (coût-utilité)
  - Mettre en place un espace de «coworking»
  - Développer la fibre optique
  - Inciter les résidents secondaires à augmenter leurs séjours
- Finaliser la taxe de séjour
- Développer le camping/caravaning
- Gérer le contenu du site internet
- Favoriser l'intégration des organisations touristiques et sportives

Intensité  
du suivi



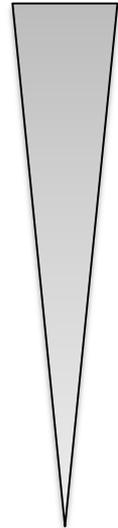
## 5. Forêts, domaines, bâtiments, écoles, culture(P.-A. Dubois)

Effort principal

- Poursuivre/développer l'image Leysin Campus
  - Intégrer les nouveaux acteurs privés
  - Proposer des offres étudiants au sens large (UNIL, EPFL, hautes écoles)
  - Créer un club

- Poser une stratégie pour les bâtiments communaux
- Développer un concept pour le chalet le Temeley

Intensité  
du suivi



## 6. Conclusions

---

Le conseil communal de Leysin est donc prié de prendre acte de ce programme de législature qui se veut résolument dynamique et orienté «résultats».

L'ensemble des projets sera suivi mensuellement à la municipalité et une information semestrielle au conseil communal est prévue, sachant que ce dernier sera de toute façon amené à voter les investissements qui sont de sa compétence.

La Municipalité remercie le conseil de son soutien pour ce programme nécessaire, ambitieux et équilibré.

**Merci de votre attention !**



## COMMUNICATION A L'ATTENTION DU CONSEIL COMMUNAL

### Horaires Train Aigle - Leysin

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil Communal du 31 mars dernier, au point concernant les propositions individuelles, Madame Joan GALLMEIER avait relevé un problème de correspondance entre les trains en provenance de Lausanne et l'Aigle-Leysin. Actuellement en partant à 22h26 de Lausanne, le train n'arrive à Aigle qu'à 22h59 soit juste après la dernière correspondance de 22h56 à destination de Leysin. Elle précise également que le même problème se pose de manière plus régulière pour les trains en provenance de Monthey.

Elle sollicite la Municipalité pour une intervention auprès des Transports Publics du Chablais (TPC) afin d'améliorer et harmoniser ces horaires de manière à pouvoir bénéficier d'une bonne correspondance.

Force est de constater qu'une adaptation d'horaire pour le train Aigle – Leysin engendre une cascade de conséquences sur l'exploitation de la ligne en général. Cependant, après judicieuse appréciation de situation avec les TPC, une solution a été trouvée afin de répondre aux attentes de la clientèle.

Dès le lundi 16 mai 2022, le dernier train quitte Aigle à 23h03 afin d'assurer la correspondance avec l'Inter Régional 090 qui part de Lausanne à 22h26 avec arrêts à Vevey, Montreux et arrivée à Aigle à 22h59.

Cet ajustement provoque également les modifications suivantes :

- le train de 22h53 au départ de Leysin Grand Hôtel est avancé à 22h38 ;
- le train de 22h56 au départ d'Aigle est retardé à 23h03. Le terminus de ce train sera Leysin Feydey ;
- le train de 23h29 au départ de Leysin Grand Hôtel ne partira plus depuis cet arrêt mais depuis Leysin Feydey à 23h34.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte de cette communication.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Jean-Marc Udriot

Jean-Jacques Bonvin



# COMMUNICATION A L'ATTENTION DU CONSEIL COMMUNAL

## Rénovation et transformation du Centre sportif de Crettex-Jaquet

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales  
Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité souhaite faire un point de situation concernant le préavis municipal no 12/2020 du 6 novembre 2020 relatif à la rénovation du centre sportif Crettex-Jaquet – 1<sup>ère</sup> étape.

### 1. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PREAVIS

Les objectifs ciblés dans le programme de travaux sont les suivants :

- Rénovation totale des vestiaires au sous-sol Sud et aménagement de l'ancien local machinerie pour le stockage de l'eau chaude
- Rénovation patinoire, dalle froide, groupe froid, surface de jeux et luminaires
- Installation d'un nouveau groupe froid indépendant pour le curling et travaux de raccordement
- Installation panneaux solaires photovoltaïques
- Création d'une communauté d'autoconsommation avec le collège "Le Suchet", y compris travaux de raccordement
- Distribution générale eau sanitaire et chauffage
- Travaux d'urgence sur toiture plate

Il est important de rappeler que ces objectifs et le programme des travaux correspondant ont été fixés sur la base d'une étude de faisabilité et que les études de projet devaient permettre de préciser les dimensionnements et les détails des gains énergétiques optimums.

Les objectifs calendaires étaient les suivants :

- Janvier à avril 2021 - développement du projet
- Avril à juillet 2021 - préparation des dossiers de mise à l'enquête publique
- Mai à juin 2021 - appels d'offres
- Septembre 2021 à février 2022 - réalisation des travaux
- Mars 2022 - mise en service des nouvelles installations.

### 2. ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX AU 20 JUIN 2022

La mise en glace de la patinoire est réalisée, même si son exploitation est assurée par des groupes froids provisoires. Les difficultés d'approvisionnement de certains matériaux ne permettent pas de fiabiliser la date de livraison des groupes froids définitifs, annoncés pour septembre 2022. Cette difficulté avait été anticipée dans les appels d'offres afin que l'entreprise spécialisée assure à ses frais la mise à disposition d'une installation provisoire.

La rénovation des vestiaires en sous-sol est terminée. Un premier week-end d'utilisation a eu lieu avec des équipes de football.

Le remplacement de l'éclairage de la patinoire a été confirmé suite à un point financier précis des travaux engagés. Sa mise en œuvre doit être programmée.

Certains travaux ont été reportés, pour des raisons financières et techniques liées aux futures étapes, ainsi que dans l'attente des premiers résultats énergétiques lorsque les groupes froids définitifs auront été mis en service. Il s'agit des travaux suivants :

### **Installation de panneaux photovoltaïques**

La capacité photovoltaïque du collège du Suchet, couplée à la nouvelle installation de froid peu énergivore et vertueuse en matière de récupération de chaleur engendre un besoin photovoltaïque complémentaire mineur. Les spécialistes ont conseillé d'attendre une année pour bien définir les critères de l'installation photovoltaïque complémentaire. Un montant a donc été réservé au budget.

### **Travaux d'urgence sur toiture plate**

La toiture plate du curling présente quelques infiltrations, mais la réfection complète de celle-ci ne peut être définie sans connaître en détail le projet de l'étape suivante qui comprend la rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment. Les travaux à engager risquent d'être démontés dans un futur proche pour s'adapter aux futurs traitements des façades, notamment des épaisseurs de l'isolation extérieure.

Il est à noter que les nouvelles installations de production de froid, de récupération de chaleur et de monitoring énergétique permettant notamment l'obtention d'une subvention importante, sont réalisées pour un montant supérieur au budget du préavis. Ces installations sont plus qualitatives que celles envisagées lors de l'étude de faisabilité. En effet, lors du développement de l'étude de projet avec les mandataires spécialisés, toutes les optimisations énergétiques et les anticipations sur les futures étapes de travaux ont été étudiées et ont permis de mettre en œuvre une installation optimale afin de maximiser la récupération de chaleur.

## **3. PLANNING**

Les dates de réalisation du projet sont les suivantes :

- Le développement du projet s'est déroulé entre mars à novembre 2021
- Les appels d'offres des entreprises se sont déroulés de septembre 2021 à février 2022
- Le dossier de mise à l'enquête publique a été publié à la FAO le 30.07.2021
- Le permis de construire a été délivré le 13.12.2021
- La réalisation des travaux s'est déroulée de décembre 2021 à juin 2022
- La mise en service de la patinoire a eu lieu mi-mai 2022
- La mise en service des vestiaires a eu lieu début juin 2022

Malgré les incertitudes importantes sur les approvisionnements des matières premières, les travaux ont pu se dérouler dans les délais souhaités, malgré un décalage en regard du planning cible.

Le solde des travaux sera programmé dans le courant de l'année 2022, à savoir :

- Installations de froid définitive - début septembre 2022
- Remplacement éclairage patinoire - second semestre 2022

Seule l'installation photovoltaïque complémentaire serait réalisée dès le second semestre 2023, pour tenir compte des performances de l'installation de production de froid après une année d'exploitation.

#### 4. FINANCES

Selon le point financier au 16 juin 2022, tenant compte d'une partie de la subvention de CHF 100'000.--, celui-ci présente un solde positif provisoire de l'ordre de CHF 12'000.-- TTC, somme qui sera fiabilisée après décomptes finaux des entreprises.

Concernant les principaux montants variables du suivi financier, il reste les provisions suivantes :

- Divers/imprévus : CHF 20'000.-- TTC, permettant diverses adaptations après mise en exploitation
- Installation photovoltaïque complémentaire : CHF 90'000.-- TTC

Malgré les augmentations importantes du coût des matières premières, le budget a pu être respecté, tout en reportant quelques travaux : étanchéité toiture curling et isolation extérieure vestiaires, liés aux prochaines étapes de rénovation du bâtiment. Ces reports ont permis également de palier au surcoût important de l'installation de production de froid qui a nécessité des travaux extérieurs de génie civil plus importants. En effet, le budget prévu à cet effet sur la base d'une étude de faisabilité et d'estimations de spécialiste, couplé à la hausse du coût des matières premières, était insuffisant.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte de cette communication.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

  
Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire :

  
Jean-Jacques Bonvin



Ainsi adopté en séance de Municipalité le 27 juin 2022